



Suis-je en cdi ou cdd? Avenant contrat

Par **biboul75**, le **11/07/2013** à **21:40**

Bonjour à tous,rnrnj'ai quelque chose qui me tracasse.rnrnJe vous explique ma situation, j'ai signé un CDI à temps partiel en mai 2012.rnrnJe fais du temps partiel, car le reste du temps je suis en cours.rnrnDu coup en été je repasse à temps plein, et mon employeur me fait un avenant.rnrnSur mon contrat initial nous pouvons lire :rn"Ce contrat de travail est conclu a compter de la date d'entrée prévue le 12 mai 2012. Le salarié occupera un emploi à temps partiel à raison de 40% de la durée de travail légale pour une durée indéterminée"rnrnVoici un extrait de l'avenant de l'année dernière :rn"Horaires de travail : rnA compter du 01 Juillet 2012, le salarié occupera un emploi à temps complet pour une durée déterminée jusqu'au 2 novembre 2012"rnrnCependant l'article 6 de mon contrat a jamais été modifié par l'avenant, il s'agit de la période de préavis, c'est écrit:rn"Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, [...]un délai de préavis est fixé à 3 mois"rnrnSuis je en cdi ou ou cdd?rnrnLe fait d'écrire "le salarié occupera un emploi à temps complet pour une durée déterminée" annule le fait que je sois en cdi?rnrnMerci pour votre aide

Par **DSO**, le **12/07/2013** à **14:18**

Bonjour,rnrnVous êtes toujours en CDI, mais à temps plein pour une durée déterminée, bien que cette situation ne soit pas conforme au droit.rnrnCordialement,rnDSO